

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 328

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après le mot :

« soins »

insérer le mot :

« palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à préciser qu'il est ici question des soins palliatifs.